HAL
open science

L'Algérie et l'OMC : je t'aime, moi non plus !

Myriam Donsimoni

To cite this version:

Myriam Donsimoni. L'Algérie et l'OMC : je t'aime, moi non plus ! : Une analyse qualitative de l'adhésion de l'Algérie à l'OMC. Colloque international "20 ans de l'OMC, intégration de l'Afrique et méga-accords commerciaux régionaux", -La Chaire de l'OMC, Université Mohammed V, Rabat -La Commission Economique pour l'Afrique des Nations Unies (Bureau de Rabat) -Le Centre Africain de Politique Commerciale -Laboratoire d'économie appliquée au développement (LEAD, Université de Toulon), Oct 2015, Rabat, Maroc. hal-01348021

HAL Id: hal-01348021

https://hal.science/hal-01348021

Submitted on 29 Jul 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'Algérie et l'OMC : je t'aime, moi non plus !
Une analyse qualitative de l'adhésion de l'Algérie à l'OMC

Myriam Donsimoni
Université de Savoie (PACTE UMR 51-94)

Introduction

L'Algérie constitue un cas d'école dans l'illustration de l'enfermement d'une économie ; c'est l'exemple, poussé à la caricature, d'un pays qui s'est condamné lui-même à la malédiction de la rente. Axée sur le pétrole et le gaz - qui demeurent encore aujourd'hui les principales sources d'énergie dans le monde - l'économie algérienne s'enlise. Tous les efforts que l'Algérie déploie depuis 1987 pour intégrer l'OMC ne suffisent pas ; le pays est au pied du mur. L'alternative qui s'offre à elle est la suivante : intégrer le commerce mondial dans sa configuration actuelle et affronter la concurrence et les coûts de transaction liés à l'adhésion à l'OMC ou prendre le temps de restructurer son économie et de la renforcer en dehors du secteur des hydrocarbures pour arriver plus forte sur la scène internationale. Autrement dit, alors qu'en mars 2014, l'OMC s'est dite très favorable à l'accession rapide de l'Algérie, reconnaissant des progrès substantiels dans son régime commercial, la question se pose de la pertinence de cette adhésion dans le contexte actuel. Nous nous proposons donc d'examiner les enjeux liés à l'adhésion de l'Algérie à l'OMC et d'apporter quelques éléments d'éclaircissement sur les avantages à en tirer et sur les défis à relever. Il ne suffit pas de lister d'une part les aspects positifs et d'autre part les aspects négatifs, il s'agit de les contextualiser et de dire si au final, l'adhésion de l'Algérie à l'OMC constituera un aiguillon pour accélérer les réformes ou une solution dangereuse et prématurée.

Après avoir présenté les arguments qui montrent selon nous que la situation de l'Algérie est inquiétante (I) en raison de l'évolution récente du marché des hydrocarbures (I.1) et des caractéristiques de l'économie algérienne (I.2), nous repèrerons les impacts de son éventuelle adhésion à l'OMC à l'aune de sa situation actuelle et des difficultés qu'elle rencontre (II). Notre analyse s'appuie sur une approche qualitative des coûts et avantages de cette adhésion et s'appuie sur plusieurs questionnements : Les gains attendus de l'ouverture au commerce international ne seront-ils pas annulés par l'incapacité de l'Algérie à faire face à la concurrence ? (II.1). Comment imposer un cadre formel et transparent dans une économie fortement marquée par l'informel et la corruption ? (II.2). Comment concilier la nécessité d'une accélération des réformes pour se conformer aux règles de l'OMC alors que des modifications de fond s'imposent dont les résultats ne seront perceptibles que sur le long terme ? (II.3). Enfin, comment concilier la préservation des ressources naturelles et la gestion de la rente ? (II.4).

I - La situation préoccupante de l'Algérie

Selon les chiffres de la Direction générale du Trésor algérien, le secteur des hydrocarbures représente 30% du PIB de l'Algérie, 97% de ses exportations et près de 70% de ses recettes fiscales, mais concerne seulement 3% de sa population active. La production industrielle hors hydrocarbures ne représente que 5% du PIB.W. Rostow (1962), dans son analyse des étapes de la croissance, recommande d'investir au moins 10% du PIB pour permettre le décollage économique et la phase de maturation. L'Algérie a investi près de 25% de son PIB en 15 ans et pourtant le pays ne parvient à émerger sur le plan économique. Quelque 500 milliards de dollars en plans de relance ont permis d'opérer une amélioration dans plusieurs domaines (routes, logements, barrages) mais pas dans des secteurs productifs. Lorsqu'à la fin des années 1990, l'Etat algérien a décidé de ne plus investir directement dans le secteur productif, les entreprises privées auraient dû prendre le relai, mais leur engagement ne s'est finalement pas substitué au retrait public. Alors qu'en 1995, l'investissement privé représentait près de 22% de l'investissement total, il passe à moins de 14% en 1999. Ainsi, en participant à l'amélioration de l'environnement, l'investissement public, plutôt que d'exercer un effet d'attractivité sur le secteur privé selon les leçons de la théorie de la croissance endogène, déclenche au final un effet d'éviction.

En 1999, la nouvelle équipe gouvernementale avait fait un diagnostic tout à fait objectif de la situation algérienne : administrations lourdes et bureaucratisées, entreprises sous-gérées, mauvaise gestion des ressources humaines, sous-qualification, laxisme, corruption et immobilisme. Si le diagnostic était bon, le remède le fut moins, car il a consisté à inonder d'argent les entreprises et les administrations en espérant qu'elles l'utilisent efficacement. Mais les acteurs économiques peinent à se « désintoxiquer » de la manne pétrolière. L'Algérie doit diversifier sa production et privilégier les industries d'avenir pour se libérer des hydrocarbures car la rente pétrolière va finir par s'épuiser.

I.1/La fin annoncée de la rente pétrolière

L'Algérie est le 6ème exportateur mondial de gaz (9ème producteur) et le 10ème de pétrole brut (17ème producteur). Pourtant, économistes et experts pétroliers de la Sonatrach, la société nationale des hydrocarbures, dressent de bien sombres constats. Ils annoncent, chiffres à l'appui, la fin proche de la rente pétro-gazière car bien que de nouveaux gisements aient été découverts, ils nécessitent des techniques de fracturation hydraulique qui coûtent cher. Ce constat est on ne peut plus inquiétant dans un pays qui tire 98% de ses revenus des exportations d'hydrocarbures et qui doit importer 70% de ce que sa population consomme.

Après avoir enregistré une croissance continue (9% en moyenne annuelle entre 1980 et 2000), le volume de la production de gaz a fléchi depuis 2005. De la même manière, la production pétrolière, après avoir connu une forte hausse (+ 30% en entre 2000 et 2005), a décru de 16% entre 2007 et 2012. Cette évolution se répercute sur les exportations d'hydrocarbures dont les volumes ont diminué de 18,4% (selon la Sonatrach) entre 2007 et 2011. La baisse a atteint 44,3%[1] pour les exportations de pétrole brut sur cette période et

[1] Selon le prix de référence du panier OPEP/OPEC, « *Annual Statistical Bulletin* »,2012.

12% pour les exportations de gaz. Selon le rapport 2011 du FMI, les exportations algériennes en gaz naturel liquéfié (GNL) ont baissé de 10% en 2010, avec un arrêt total cette année-là des exportations de GNL vers les Etats-Unis et la Belgique (10% des volumes totaux).

La production de gaz atteint difficilement les 60 milliards de m^3 qui constituaient en moyenne ce qui était exporté de 2001 à 2008. Les exportations de gaz n'ont pas dépassé 45 milliards de m^3 en 2013, alors que les prévisions tablaient sur une production de 85 milliards de m^3 en 2012. L'attaque terroriste contre le site gazier de Tigantourine en janvier 2013 a certes entraîné une perte de capacité à produire, mais la tendance à la baisse avait été observée avant cet événement - le pic de la production gazière ayant été atteint en 2005 avec 65 milliards de m^3.

Cette situation s'explique par la découverte de nouvelles ressources en gaz de schiste aux Etats-Unis et en Pologne (5 300 milliards de m3 de gaz de schiste dans ses sous-sols) qui viennent concurrencer les productions traditionnelles. Selon les prévisions de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE), la contribution du pétrole de schiste dans la demande mondiale sera de deux millions de barils/jour d'ici à 2020 et de trois millions de barils/jour d'ici à 2035.Certains pays, principalement européens, en ont profité pour contester les contrats à long terme qui indexaient les prix du gaz à ceux du pétrole. Cela a conduit, depuis 2009, à une déconnexion perceptible entre le prix de gros du gaz et les prix des produits pétroliers. Cette déconnexion persiste encore et a conduit de nombreux fournisseurs européens à renégocier leurs contrats d'approvisionnement. Face à ces négociations à la baisse, les investissements pour le gaz, sont quant à eux très capitalistiques et à rentabilité lente.

La production algérienne de pétrole est de plus en plus concurrencée et la manne que constitue la rente pétrolière ne devrait pas durer. L'horizon d'épuisement de la rente des hydrocarbures varie selon les sources et en fonction des hypothèses retenues, notamment celles sur les investissements de prospection. D'après le Comité professionnel du Pétrole, les réserves mondiales prouvées de pétrole brut se sont stabilisées au 1er janvier 2014, à 224 milliards de tonnes (+ 0,3 %), ce qui représente environ 60 années, au rythme actuel de la production. La production mondiale de pétrole brut atteint quant à elle 3,75 milliards de tonnes en 2013 (+ 0,8 %). La production des douze pays membres de l'OPEP a reculé de 2,2 %, à 1,53 milliard de tonnes. La part de l'OPEP dans le total mondial s'est établie à 40,8 %.

En 2004, une étude réalisée par *British Petroleum*, estimait que la durée de vie des réserves pétrolières de l'Algérie serait de 16-18 ans. Si le calcul était bon, il ne resterait plus que 8 ans de réserves ! Selon les données de l'OPEP (rapport 2013) l'Algérie dispose de 12,2 milliards de barils de réserves pétrolières prouvées ce qui la situe au 15ème rang sur 35 pays et correspond à 0,8 % des réserves mondiales (1688 milliards de barils). Avec 4500 milliards de m3 de réserves de gaz, elle détient 2,16% des réserves mondiales. Mais selon la Sonatrach, le pays n'aurait plus que 2000 milliards de m3 de gaz traditionnel (au lieu des 4500 annoncés par les chiffres officiels de l'OPEP), ce qui correspond à seulement 0,96% des réserves mondiales. La découverte en 2014 de huit nouveaux gisements vient élargir cet

horizon en ajoutant environ 300 millions de tonnes équivalent pétrole (TEP)2. Cependant la Sonatrach devra recourir à des techniques non conventionnelles de forage (fracturation hydraulique) pour extraire la plus grande partie de ces réserves. Ces contraintes augmenteront le coût d'extraction d'environ 10 %. La Sonatrach lance un appel aux investisseurs potentiels pour contribuer au financement de son plan de développement quinquennal 2015-2019, qui prévoit une enveloppe de 90 milliards de dollars, malgré la baisse des cours de pétrole. Le défi qui se pose n'est pas tant celui des exportations que celui de la consommation domestique de pétrole. En effet, pour satisfaire les besoins d'une population qui passera à environ 50 millions d'habitants en 2020, l'Algérie pourrait être importatrice de pétrole à l'horizon 2025, et de gaz conventionnel dont la consommation algérienne doit doubler d'ici 2017. La question est de savoir combien de temps il faudra à l'Algérie pour qu'elle stimule suffisamment d'autres secteurs de production, de telle sorte qu'elle puisse garder un temps d'avance sur l'épuisement des ressources naturelles et sur la pression de la concurrence.

Parallèlement, la production de pétrole brut aux Etats-Unis a augmenté de 800 000 barils par jour en 2012, 700 000 barils en 2013pour atteindre une production de 7,1 millions de barils par jour. Actuellement, et pour la première fois depuis bien longtemps, les Etats-Unis sont capables de produire ce qu'ils consomment en gaz et en pétrole. Dans son dernier rapport, l'AIE estime que les Etats-Unis deviendront, en 2017, le premier pays producteur de pétrole, devant l'Arabie Saoudite, et de gaz à l'horizon 2020/2025 devant la Russie. Si, sur la période 2007-2011, la hausse des cours mondiaux (de 74,6 USD/b en 2007 à 112,92 USD/b en 2011 soit une appréciation de 51,36% en 4 ans) a permis de compenser la baisse du volume des exportations et d'accroître les recettes de 21% (environ 72 milliards de dollars), l'évolution actuelle des prix est défavorable aux pays de l'OPEP. Conséquence de la découverte et de l'exploitation de nouveaux gisements de par le monde, le prix du baril de pétrole a diminué de 30% depuis le début de l'été, pour se situer à un niveau historiquement bas autour de 70€ le baril.

Le gaz représente plus de 40% des rentrées de devises et le pétrole 98%, mais malgré des recettes d'exportation importantes, l'Algérie devra faire face à un problème de financement de son économie au-delà de 2014. En effet, ses dépenses courantes se sont envolées ces trois dernières années et son déficit budgétaire est persistant et élevé : 20% du PIB en 2013. L'Algérie bénéficie certes d'une solide situation financière extérieure grâce à un très faible endettement. Bien que le ratio dette publique/PIB augmente depuis deux ans - il est passé de 9,2 en 2012 à 9,4 en 2013 et 10,2 en 2014 (prévisions Coface) -, on est loin malgré tout des 59% de 1999 (39,7 % en 2002, 26% en 2004) ! Le Projet de loi de finances prévoit pour 2014 un creusement du déficit budgétaire : 3.438 mds de dinars algériens (DA) (45 milliards de dollars) contre un déficit de 3.059,8 mds DA en 2013 (38 milliards de dollars).

Le gouvernement envisage de combler son déficit en faisant intervenir le Trésor public et le Fonds de régulation des recettes (FRR).Ce fonds, créé en 2000, est alimenté par le différentiel entre le prix fiscal du baril de pétrole (fixé par la loi de finance 2014 à 37 dollars)

---

[2] 1 TEP équivaut à environ 1 000 M3 de gaz et 1 baril = 0,14 TEP

et le prix du marché (fixé à 90 dollars). Chaque loi de finance algérienne est bâtie en utilisant ces deux prix de référence. Ainsi, pour 2014, les recettes de la fiscalité pétrolière sont versées au budget de l'Etat jusqu'à 37 dollars, le solde (la différence entre 90 et 37 multipliée par les quantités de barils vendus) est versé au FRR. Sur cette base, pour l'année 2014, le budget de l'Etat présente un déficit équivalent à 18,1% du PIB. Les disponibilités financières du FRR s'élèveraient quant à elles à 7.226,4 mds de DA (95 mds $), fin décembre 2014, soit 39,7% du PIB permettant d'alimenter trois ans d'importation (montant euphorique qui n'a pas prévu la baisse actuelle du prix du pétrole).

Face à la tendance baissière des exportations, les importations connaissent une croissance rapide. L'Algérie importe plus de 60% de ses besoins en céréales, 30% de ses besoins en viande bovine et la quasi-totalité de son huile, sucre et produits laitiers. Paradoxalement, le pays est contraint, faute de capacité de raffinage locale, d'importer de grandes quantités de gasoil et d'essence. La production des cinq raffineries algériennes en activité est en baisse avec environ 22 millions de tonnes actuellement obligeant la Sonatrach à importer presque 4 millions. En 2013, l'Algérie a acheté pour 2,24 milliards de dollars en gasoil, tandis que ses importations d'essence se sont chiffrées à 1,2 milliards de dollars. La Russie, la Lybie et les Etats-Unis sont les fournisseurs principaux de l'Algérie en gasoil. S'agissant de l'essence, l'Italie reste le principal fournisseur. Outre l'essence et le gasoil, elle importe également plus de 50% de ses besoins en lubrifiants (huiles de moteurs et graisses industrielles) et environ 90% de ses besoins en bitume (routier et oxydé pour le bâtiment). Pour remédier à cette situation, la Sonatrach envisage d'investir dans cinq nouvelles raffineries (15 milliards de dollars) d'une capacité de 5 millions de tonnes/an chacune et de réhabiliter les installations existantes. Ce projet arrive cependant dans un contexte de baisse de la production algérienne et de surcapacités de raffinage sur le marché européen, sans omettre la concurrence de la Chine, de l'Inde, de l'Arabie Saoudite et du Koweit où de nouveaux projets de raffineries permettront d'inonder le marché mondial d'offres moins chères.

Le système économique algérien semble atteindre certaines limites dans la mesure où, même si les financements internes ne manquent pas et si les équilibres macroéconomiques peuvent être préservés, les projets prévus dans le cadre d'un important programme de modernisation des infrastructures doivent trouver leur rentabilité. Passer de la rente à la rentabilité, tel est le défi que le pays doit maintenant relever.

I.2/Le paradoxe d'une richesse qui finit par appauvrir

Les études empiriques sur la « malédiction des ressources naturelles » n'ont, jusqu'à présent, pas abouti à des conclusions uniformes (Rosser, 2006). Certaines ont mis en évidence une relation négative entre la croissance et la dépendance à l'égard des ressources (Carbonnier, 2007), même en tenant compte de beaucoup d'autres déterminants possibles d'une faible croissance, comme les variations des termes de l'échange, l'investissement et la qualité des institutions. Des travaux ultérieurs (Document d'information d'Oxfam, 2009) ont montré que c'était la qualité des institutions qui faisait de l'abondance des ressources une malédiction ou une bénédiction, l'abondance affectant indirectement la croissance à travers

son effet négatif sur les institutions. Des études empiriques plus récentes[3] ont critiqué la conclusion selon laquelle l'abondance des ressources naturelles est une malédiction, faisant valoir que la prédominance des ressources naturelles peut avoir un effet nul, voire positif, sur la croissance si l'abondance est mesurée correctement, s'il est tenu compte des autres variables corrélées à l'abondance et si l'épuisement de la ressource pendant la période d'observation est pris en compte dans l'évaluation.

Force est toutefois de constater que l'Algérie souffre de tous les maux caractéristiques d'une fin de rente : dépréciation du taux de change réel, désindustrialisation, problèmes institutionnels. Si on peut constater que l'économie algérienne subit les effets destructeurs du « syndrome hollandais » – notamment une dépendance très forte du pays aux importations – l'impact sur le taux de change est inversé. Théoriquement un des symptômes de la maladie hollandaise est l'appréciation de la monnaie locale qui pénalise l'industrie domestique jusqu'au moment où les importations rattrapent les exportations, conduisant à un taux de change d'équilibre. L'Algérie a réussi à maintenir durablement une bonne adéquation de sa politique de change, par rapport à ses voisins du Maghreb. Son taux de change réel est actuellement proche du taux d'équilibre sur le long terme (FMI) même si la valeur externe du dinar subit depuis 2013 la volatilité accrue des marchés de change, en raison des risques qui pèsent sur les perspectives à court terme de l'économie mondiale.

A. Abdallah (2004) a montré que depuis le début des années soixante, l'évolution des taux de change réel a suivi deux étapes : une phase d'appréciation jusqu'au milieu des années 1980 et une phase de dépréciation depuis. Seuls deux pics peuvent être remarqués: un écart de 8% en 1988 et un écart de -8% en 1991. Ces deux années correspondent à des événements majeurs pour le pays :

- En 1988, des émeutes populaires ont éclaté dans le pays et ont impacté négativement l'économie avec parallèlement la baisse du prix du pétrole survenue avec la fin du conflit entre l'Iran et l'Irak et le contre choc pétrolier de 1986. Le pouvoir politique a maintenu le taux de change à un niveau qui ne se justifiait pas dans le climat économique et politique du moment.

- En 1991, l'Algérie est marquée par le début de la guerre civile dans un contexte international tendu et en dépression. Cela s'est traduit par un comportement (pessimiste) de sur-réaction de la part des agents économiques.

La valeur du dinar a accusé de fortes chutes en 2013 puisqu'entre juin et octobre, la monnaie algérienne a connu une dépréciation de l'ordre de 9%. La chute de la valeur de la monnaie nationale par rapport à l'euro et au dollar s'explique par le différentiel d'inflation entre l'Algérie et le reste du monde.

~~LA VARIATION MOYENNE DE L~~'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION À FIN MARS 2014

[3] Le Secrétaire de la CEA, Carlos Lopes, estime que « les ressources naturelles de l'Afrique sont une bénédiction et non une malédiction ». Lire plus sur : http://www.un.org/africarenewal/fr/magazine/avril-2014

2001=100					
Variation moyenne de l'indice des prix à la consommation	**Unités**	**2011**	**2012**	**2013**	**A fin septembre 2014**
Alimentation, boissons non alcoolisées	%	4,22	12,22	3,18	2,34
Habillement -chaussures		3,68	5,77	7,75	7,04
Logement-charges		1,38	4,52	1,59	1,24
Meubles et articles d'ameublement		3,51	3,89	2,68	3,45
Santé hygiène corporelle		4,40	4,31	4,14	4,26
Transport et communication		2,99	4,51	5,61	-1,57
Education-culture-loisirs		0,55	2,88	-2,87	7,41
Divers (NDA)		14,9	13,42	0,75	-0,39
Taux d'Inflation	%	**4,52**	**8,89**	**3,25**	**1,92**

Source : ONS

La valeur du dinar devrait s'apprécier, dès lors que l'inflation est actuellement de 1,92%. Mais le dinar est une devise réglementée et non convertible, sa valeur n'est pas le résultat du jeu du marché. Ainsi, lorsque le cours du dollar baisse par rapport à l'euro, le dinar devrait s'apprécier par rapport au dollar, mais la Banque d'Algérie dévalue sa devise pour des raisons politico-économiques : dévaluer le dinar par rapport au dollar provoque une augmentation artificielle des recettes fiscales des hydrocarbures. Depuis 1992, le taux de change du dinar vis-à-vis du dollar a connu une dévaluation de plus de 300% : de 25 dinars pour un dollar contre 80 actuellement. Lorsque le taux de change passe de 79 dinars contre un dollar (juillet 2014) à 80 dinars un dollar (août 2014), les recettes d'hydrocarbures, exprimées en dinars, augmentent de 1,01%. Non seulement le déficit semble se réduire mais parallèlement les recettes du Fonds de régulation des recettes[4] augmentent.

La dépréciation de la monnaie a aussi des inconvénients liés aux incidences sur les prix à l'importation : une hausse de l'inflation fin septembre 2014 par rapport à fin mars 2014 (1,92 contre 0,70%). La question qui se pose alors est de savoir combien de temps les recettes pétrolières suffiront à couvrir les dépenses d'importation. Si l'on reprend les chiffres publiés par le Centre national algérien de l'informatique et des statistiques, l'excèdent de la

[4] Selon l'institut mondial des fonds de souveraineté (SWF Institute), basé à Las Vegas, le Fonds de régulation des recettes de l'Algérie (FRR) est classé parmi les 15 premiers fonds souverains à travers le monde en termes de montant.

balance commerciale, au premier trimestre 2014, est de 2,6 milliards de dollars contre 3,3 milliards de dollars pour la même période 2013. Ces résultats dégagent un taux de couverture des importations par les exportations de 119%. La Banque d'Algérie peut continuer d'utiliser l'outil de la dévaluation tant que ce taux de couverture le lui permet. Il reste donc encore une petite marge de manœuvre au pays, mais elle se réduit comme le montrent les chiffres du tableau suivant.

Évolution du taux de couverture des importations par les exportations

Valeurs en millions	1er trimestre 2013		1er trimestre 2014*		Évolution
	Dinars	Dollars	Dinars	Dollars	%
Importations	1 103 887	14 119	1 077 612	13 832	-2,03
Exportations	1 366 392	17 481	1 279 618	16 429	-6,02
Balance commerciale	262 505	3 362	202 006	2 597	
Taux de couverture	124%		119%		

**Résultats provisoires*
Source : Statistiques du commerce extérieur de l'Algérie pour le premier trimestre 2014.

Le secteur industriel algérien, hors hydrocarbures, ne constitue que 5% du produit intérieur brut. La production industrielle hors hydrocarbure du secteur public algérien connaît une croissance timide de 2,2% en 2013 (contre 5,5% en 2012) ; elle est fortement orientée vers le secteur des ressources naturelles comme les mines et les carrières (sel et sable). La production agricole arrive difficilement à dépasser la barre des 9%, malgré les fortes subventions accordées par l'Etat. Cette faible part de l'industrie manufacturière et de l'agriculture dans la formation du PIB montre l'effet d'éviction au profit des hydrocarbures et met en évidence l'absence de stratégie de substitution aux importations qui pénalise les activités productrices de richesses. On note toutefois l'implantation récente (inauguration le 10 novembre 2014) du premier site Renault en Algérie, près d'Oran, où seront fabriqués 25 000 véhicules chaque année.

Le secteur agricole est le talon d'Achille du pays. Alors que l'Algérie dispose d'un réel potentiel agricole qui pourrait offrir d'importantes perspectives en matière d'activités et d'emplois (actuellement 20% de l'emploi total provient du secteur agraire), et conduire vers l'autosuffisance alimentaire, ses importations de produits agricoles ont augmenté de 18% sur le premier semestre 2013. Le pays se situe, selon une étude de *l'Economist Intelligence Unit*, au 73e rang sur 105 pays en matière de sécurité alimentaire. À titre de comparaison avec les pays voisins, le Maroc se situe à la 59e place et la Tunisie à la 50e. Sept produits représentent à eux seuls 78% de la facture de l'Algérie. Il s'agit des produits céréaliers, des sucres et sucreries, des légumes secs, des produits laitiers, des huiles alimentaires brutes, des cafés et thés, et des viandes. L'an dernier, ces produits représentaient 85% des importations. Le problème s'est aggravé avec l'introduction d'une aviculture intensive qui nécessite de grosses quantités de céréales. Une partie importante des ressources pétrolières est destinée à régler les factures. En 2013, une hausse de 657 millions a porté l'addition à

plus de 5 milliards de dollars. L'Algérie est en train de manger son pétrole[5]!

Il est indéniable que la transition de l'Algérie vers une économie hors hydrocarbures, devient une nécessité impérieuse et met à l'ordre du jour, avec encore plus d'acuité, l'urgence d'un certain nombre de réformes structurelles (Lamiri, 2013) et institutionnelles (Labaronne, 2013). En théorie, l'abondance relative en ressources naturelles immobiles et rares (comme le pétrole) offre un avantage comparatif indéniable qui influe sur la structure du commerce international (Leamer, 1985) mais lorsque l'extraction de la ressource est difficile ou techniquement complexe, il faut des facteurs de production complémentaires, comme la technologie, le capital et la main d'œuvre qualifiée. Des variables comme l'éducation, l'infrastructure et les institutions influent également sur la structure sectorielle du commerce des ressources naturelles (Lederman et Xu, 2007). C'est seulement lorsque ces autres déterminants de l'avantage comparatif sont présents qu'un pays possédant une ressource en abondance aura tendance à l'exporter vers les pays relativement riches en capital et en main d'œuvre qualifiée et à importer en échange des biens à forte intensité de capital (Davis, 2009).

Si le FMI projette une croissance de 4,3% jusqu'en 2060, c'est surtout grâce aux résultats de l'activité hors hydrocarbures. Donc il convient de transformer la richesse virtuelle des 200 milliards de dollars de réserves de change en richesse réelle, de diversifier l'économie algérienne et d'attaquer de front le problème agricole. Cela passe par l'exhortation de l'entreprise « créatrice de richesses » et ses soubassements (le financement et la formation), par un allègement des contraintes bureaucratiques étouffantes, par la mise à disposition du foncier, par l'adaptation du système socio-éducatif à son environnement. Se pose alors la question de son adhésion à l'OMC : doit-elle être le « prétexte » à une libéralisation de l'économie ou l'aboutissement d'un processus de changement qui permettrait à l'Algérie d'arriver dans de bonnes conditions sur la scène internationale ?

II – L'adhésion à l'OMC : une analyse qualitative des coûts et des avantages

Le 3 juin 1987, l'Algérie déposait sa demande d'accession auprès du secrétariat du GATT. De 1988 à 1992, le dossier algérien sera laissé en attente. L'Algérie décide alors d'organiser, en février 1993, une conférence sur son adhésion au GATT, mais les garanties offertes par Alger n'ont pas réussi à convaincre et le gouvernement algérien s'est vu opposer une fin de non-recevoir à sa requête. En avril 1994, lorsque l'OMC succède au GATT, l'Algérie devient membre observateur. Et malgré les différentes négociations qui se sont tenues depuis, elle continue d'observer…

Le début des discussions entre l'Algérie et le GATT date de 1987, mais ce n'est que bien après la conclusion d'un Programme d'Ajustement Structurel (PAS) avec le Fonds Monétaire International (FMI) en 1994, que les négociations ont réellement commencé. La dégradation de l'environnement économique et politique de l'Algérie au début des années 90 a considérablement ralenti les choses et les gouvernements qui se sont succédé entre 1992 et

[5] B. Benyoucef, « La descente en enfer de l'agriculture algérienne », 14 juin 2013, Le Quotidien d'Algérie.

1997 ont établi des restrictions au commerce et aux paiements. L'importation d'une quinzaine de denrées alimentaires fut interdite, pour une vingtaine de produits, l'importateur devait signer un cahier des charges préparé par le ministère du commerce, cent sept produits manufacturés virent leur importation limitée pour protéger la production nationale et pour d'autres produits, l'importateur ne pouvait importer que sur la base de moyens personnels de paiement convertibles sans appel à un financement auprès des banques nationales. À partir de 1994, date de la signature de l'accord avec le FMI, les restrictions ne s'appliquèrent plus que pour des raisons de sécurité ou des raisons religieuses, puisque le gouvernement s'était engagé, dans le cadre du Programme d'ajustement structurel (PAS) à mettre en place une politique de libéralisation et à entamer une réforme de grande envergure du système commercial. En 1996, le gouvernement algérien déposa un premier mémorandum sur le régime juridique du commerce extérieur, suivi d'un second plus détaillé en 2001. D'interminables discussions commencèrent alors avec l'OMC. La France et les Etats-Unis ont financé des missions d'experts pour aider l'Algérie à formuler ses réponses aux questions de l'OMC, malgré cela le processus d'adhésion piétine.

Plusieurs éléments de réponse peuvent être avancés pour expliquer ce retard. Tout d'abord, la situation insécuritaire complexe de l'Algérie dans les années 1990 a figé les préoccupations sur la recherche de solutions à cette crise plutôt que sur le dossier OMC. Ensuite, l'envolée de la dette extérieure algérienne, entre1990 et 1995 (presque 120% du PIB en 1995 contre 9,2 % en 2013) a conduit à la mise en place d'un PAS qui a orienté les priorités vers un assainissement des finances. Parallèlement l'OMC venait succéder au GATT et de nouvelles mesures plus contraignantes et plus complexes étaient mises en place, éloignant encore plus l'Algérie de son objectif d'adhésion. À ces difficultés s'ajoutent les actions de certains lobbies d'importation, notamment des secteurs agroalimentaire et pharmaceutique, liés à l'économie souterraine et mafieuse, qui craignent que l'ouverture à une plus grande concurrence ne compromette leurs intérêts. Le marché informel et le commerce des produits de contrefaçon, prolifique en Algérie, seraient entravés par la nécessité de respecter des normes de qualité et des règles de certification d'origine. Selon une étude du Groupe pour la Protection des Marques, la contrefaçon fait perdre chaque année plus de 20 milliards de dinars (236 millions d'euros) à l'économie algérienne. Enfin, structurellement, l'économie algérienne n'est pas prête. La difficulté que connaît l'Algérie à fonctionner dans le cadre de son accord d'association avec l'Union européenne le montre. Elle fut récemment contrainte de demander une révision du démantèlement tarifaire prévu dans le cadre de cet accord afin de rétablir (ou de geler au moins pour un certain temps) des droits de douane dans le but d'aider à la restructuration et à la mise à niveau des entreprises algériennes.

Les avantages que l'Algérie pourrait retirer d'une adhésion à l'OMC sont nombreux. Tout d'abord l'OMC offre un cadre de fonctionnement formel et transparent. D'autre part, les théories sont presque unanimes sur le fait que l'intégration au commerce international se traduise par des gains. Ces gains correspondent à des diminutions de coûts commerciaux mais aussi à des gains d'efficience liés à l'apprentissage. Enfin, et sur un plan plus spécifique, l'Algérie peut trouver dans l'adhésion à l'OMC une incitation à l'accélération des

réformes structurelles nécessaires à la modernisation de son fonctionnement. En face, trois grandes catégories d'inconvénients peuvent être distinguées. Tout d'abord la pression concurrentielle va peser sur une économie algérienne qui, bien que récemment marquée par un certain dynamisme, reste fragile. Ensuite, différentes études (OMC, OCDE) montrent que les mécanismes de facilitation des échanges internationaux s'accompagnent d'une augmentation des coûts de transactions qui peuvent s'avérer décourageants. Enfin, les règles de l'OMC ne sont pas spécialement conçues pour réglementer le commerce international des ressources naturelles et encore moins lorsque celles-ci sont à l'origine d'une rente pour le pays qui en dispose.

II.1/Les gains attendus de l'ouverture au commerce international vs incapacité à faire face à la concurrence

Être membre de l'OMC permet de bénéficier des accords multilatéraux tels que la clause de la nation la plus favorisée, la lutte contre le dumping, la réduction des barrières tarifaires et la suppression des barrières non tarifaires. L'adhésion ouvre l'accès à l'Organe de règlement des différends (ORD) qui garantit un règlement impartial des contentieux commerciaux. En contrepartie de la soumission à l'accord général, l'OMC apporte certaines garanties : périodes plus longues pour la mise en œuvre des accords et des engagements, mesures visant à accroître les possibilités commerciales des pays en développement, dispositions exigeant de tous les membres de l'OMC qu'ils préservent les intérêts commerciaux des pays en développement, aide à la mise en place des infrastructures nécessaires pour participer aux travaux de l'OMC, pour appliquer les normes techniques.

Selon une étude de l'OCDE, effectuée par Moïsé et al. (2011), les mesures de facilitation des échanges négociées à l'OMC permettent de réduire les coûts commerciaux totaux de près de 10%. L'accroissement de la pression concurrentielle liée à l'ouverture favorise l'amélioration de la qualité des produits et des services et la baisse des prix. Elles auraient aussi pour conséquence d'augmenter les recettes publiques et la productivité des douanes, d'améliorer le recouvrement des taxes et d'attirer l'investissement étranger direct : autant d'éléments en faveur d'une meilleure allocation des ressources.

Il a été établi que les avantages d'une adhésion à l'OMC sont particulièrement importants pour les pays en développement. Ces pays obtiennent jusqu'à deux tiers du total des gains résultant de la facilitation des échanges (OCDE, 2009) et bénéficient du système généralisé de préférence commerciale accordé par les pays développés. Ainsi, par exemple, les Etats-Unis, dans le cadre de négociations bilatérales avec l'Algérie ont accordé des exonérations ou des réductions tarifaires pour l'accès au marché américain à plus de 3 000 produits algériens. Il s'agit principalement de produits agroalimentaires, agricoles et artisanaux dont le taux d'intégration en produits algériens est généralement de 50%, alors que le seuil est fixé à seulement 40%.

L'entrée de l'Algérie au sein de l'OMC se traduirait donc par un allègement des procédures de dédouanement et permettrait de fixer la législation commerciale, de consolider et de stabiliser les tarifs douaniers. Plusieurs défis sont toutefois à relever pour faire face à la

pression concurrentielle et pour que les gains de l'ouverture soient à la hauteur des attentes du pays. Pour faciliter ses échanges à l'international, l'Algérie a créé en 2004 l'Agence Nationale de Promotion du Commerce extérieur : Algex. Cette agence, placée sous la tutelle du ministre du Commerce, a pour mission principale de développer les exportations hors hydrocarbures et d'aider les entreprises à connaître et à comprendre les règles et les pratiques du commerce international. Pour que l'Algérie bénéficie des avantages de cette ouverture il faut que ses exportations augmentent mais selon l'Algex, l'Algérie ne tire pas profit des accords de libre-échange conclus avec plusieurs pays car les produits algériens ne satisfont pas les normes internationales. L'Algérie a beaucoup de difficultés à placer ses produits industriels ; ses produits agricoles frais et agroalimentaires sont certes distribués sur le marché européen, mais en faible quantité. Si le potentiel à l'exportation existe en termes de disponibilité, il ne répond pas toujours aux exigences de qualité et d'emballage. Pourtant, selon le ministère du commerce, le potentiel national à l'exportation dans le seul secteur public est évalué à près de 3 milliards de dollars pour 121 produits identifiés.

Remédier à la faiblesse du secteur industriel algérien

Le secteur qui a le plus à craindre de l'intensification de la concurrence internationale est très certainement l'industrie car l'Algérie n'a pas de traditions industrielles ancrées et le secteur industriel algérien reste majoritairement entre les mains de l'Etat, bien que la part du secteur privé se développe dans le domaine des hydrocarbures. Le secteur industriel algérien est sans doute le secteur qui a connu le plus de désinvestissements (Lakhoua, 2009). Son poids dans l'économie du pays n'a fait que chuté passant à 5% actuellement, contre 7,5% en 2000 et près de 15% dans les années 1970. La phase de privatisation qui a débuté en 1988 a contribué à l'émergence de grands groupes privés parmi lesquels on peut citer : le groupe Cevital (dans l'agroalimentaire), le groupe Mehri (hôtellerie et agroalimentaire), le groupe Haddad (travaux publics, hydraulique et transports), le groupe Rahim (conglomérat présent dans la pharmaceutique, la banque, les technologies de l'information, la grande distribution, l'hôtellerie, l'immobilier d'affaires et l'assurance), le groupe Benamor (agroalimentaire), le groupe Othmani (propriétaire de Coca-Cola Algérie), le groupe Benhamadi (informatique, électronique, électroménager), le groupe Hasnaoui (bâtiment et agriculture). Les réformes économiques et institutionnelles menées dans le cadre du PAS (1995) ont entraîné la privatisation de la plupart des activités et certains secteurs ont réalisé des progrès notables (chimie, pharmacie, matériaux de construction, mines et carrières, industries agroalimentaires) et révélé un certain dynamisme de l'économie algérienne. Mais, une décennie et demie (1995-2010), le pays n'est parvenu à privatiser qu'un peu moins de 400 entreprises sur les 1200 prévues au départ qui, de surcroit, ne représentaient que1,25% du parc des entreprises (Labaronne, 2013). Selon une étude de Mebtoul[6] (2013), même les grands groupes privés souffrent de la concurrence étrangère et afin d'équilibrer leurs comptes, se rabattent sur les filières d'importation. Ainsi, plutôt que d'être productives, les usines sont transformées en zone de stockage pour les produits importés. Là où le secteur

[6] http://www.alterinfo.net/Les-veritables-milliardaires-en-Algerie-sont-ils-au-niveau-de-la-sphere-reelle_a92804.html

public bénéficie de la rente pétrolière, le secteur privé profite de la rente de la filière d'importation.

Au final, la politique de privatisation fut peu visible ; si le secteur privé réalise 80% de la valeur ajoutée hors hydrocarbures du pays, il ne participe qu'à 2% ou 3% du total des exportations contre 97% ou 98% pour la Sonatrach. Elle n'a pas permis de rétablir le déséquilibre financier profond qui pèse sur le secteur industriel et que la faiblesse des investissements ne peut compenser. La part du secteur privé dans l'investissement global est négligeable, de l'ordre de 1,9% du total de l'investissement depuis 2010. Les données sectorielles disponibles montrent une diminution des IDE à moyen terme. S'établissant à 1,48 Mds en 2012 (Stocks d'IDE : 23 264 millions USD), les flux entrants d'IDE en Algérie ont diminué de -42% par rapport à l'année précédente (CNUCED). Cette baisse s'inscrit dans le contexte plus large du faible dynamisme des flux d'IDE mondiaux en 2012, en diminution de -18,2% par rapport à 2011 mais ils sont également découragés par la loi de finances de 2009 qui impose la règle des 51/49 selon laquelle les parts détenues par les investisseurs étrangers ne peuvent dépasser 49%. Cette règle s'appliquait jusque-là au seul secteur pétrolier mais elle a été généralisée aux autres secteurs. Idéalement, cette forme de protectionnisme qui impose aux entreprises étrangères de trouver un partenaire algérien permettra les transferts de technologies, de savoir-faire et de compétences nécessaires au développement d'une offre algérienne. À l'inverse, elle peut décourager les investissements et compromettre la diversification souhaitée.

En conséquence, l'Etat œuvre à l'augmentation de la productivité de ses entreprises publiques et envisage de faire entrer en bourse dès 2014 huit grandes sociétés en raison de leur solidité financière : Le Crédit Populaire d'Algérie (CPA), 3 cimenteries du groupe industriel des ciments d'Algérie (GICA), la compagnie d'assurance CAAR, de Cosider Carrières, filiale du groupe public du BTP, de l'entreprise Hydro aménagement et de l'opérateur de téléphonie mobile Mobilis. Le Conseil de participation de l'Etat prévoit la création (avant fin 2014 !) d'une dizaine de grands groupes industriels « performants et compétitifs dans leurs secteurs respectifs en partenariat avec des leaders mondiaux ». L'institut de prospective économique du monde méditerranéen avance l'idée d'une alliance Nord-Sud basée sur la coproduction industrielle pour insuffler une nouvelle dynamique de croissance industrielle et adapter les stratégies à la complexité de la région (Weigert, 2014).

La difficulté à se confronter à la concurrence internationale et à aborder de face la dynamisation de la production compromet l'acquisition d'autres types de gains : les gains d'efficience liés aux exportations. Plusieurs travaux (Clerides, Lach et Tybout, 1998 ; Bernard et Jensen, 1999) ont étudié le « *learning by exporting* » et montré les effets d'apprentissage des exportations sur l'entreprise. L'hypothèse de départ est fondée sur l'idée qu'exporter procure des gains d'efficience qui vont se traduire par une amélioration de la productivité des entreprises qui entrent sur le marché international mais aussi, par le biais d'externalités positives, des firmes non exportatrices dans la région où l'industrie est concernée. Toutefois, si l'on se réfère aux travaux de Ben Rejeb (2009) sur les effets de la libéralisation commerciale sur la productivité du travail en Tunisie, l'impact n'est pas aussi

positif pour ce pays du Maghreb que l'on peut rapprocher de l'économie algérienne. Il montre que seules les firmes les plus productives vont entrer sur les marchés d'exportations et qu'un effet négatif sur la productivité du travail est observé suite à l'entrée sur les marchés d'exportation en raison de la complexification des procédures et processus. Ainsi, le fait de participer au commerce international ne garantit pas à lui seul une meilleure performance ; il n'y aurait donc pas, pour ce pays, d'effet d'apprentissage par les exportations. Une exposition plus grande à la concurrence internationale et la lenteur d'ajustement des entreprises peuvent expliquer ce résultat.

Une des solutions à ces difficultés serait de développer le tourisme international, les ressources naturelles du pays étant tout à fait remarquables et peu connues au niveau international. L'activité touristique est un facteur de développement particulier car, bien maîtrisé, il a les avantages d'une industrie en termes d'emplois, d'aménagement et d'infrastructures, d'entrées de devises mais il permet en plus de valoriser le patrimoine, de fixer les populations locales, de dynamiser les initiatives locales dans la mesure où le lieu associé à un servie constitue le produit (Donsimoni, Bensahel 1999). De plus, ses exportations ne sont pas exposées de la même façon à la concurrence internationale puisqu'elles consistent à accueillir les touristes étrangers. Le tourisme nécessite toutefois des investissements lourds (que les émirats ont déjà commencé de financer) et un contexte politique apaisé. Malgré l'intention exprimée par le gouvernement de favoriser l'activité touristique, la destination algérienne reste encore largement cantonnée à la diaspora, les arguments politiques arrivant en tête des raisons pour lesquelles l'Algérie n'est pas (encore) une destination attractive sur le plan touristique.

Être en mesure de compenser l'augmentation des coûts de transaction

La baisse des coûts commerciaux est à mettre en balance avec l'augmentation des coûts liés aux nouvelles formalités douanières qui s'imposeront avec l'adhésion. Une étude de l'OCDE sur la politique commerciale (2009) a mis en évidence l'apparition de coûts de transactions découlant de la complexité associée à l'augmentation des échanges internationaux. La réduction des obstacles tarifaires et la libéralisation des échanges s'accompagnent de formalités douanières plus strictes et plus nombreuses. Les coûts de transaction correspondent aux dépenses relatives à la fourniture d'informations et de documents à l'autorité concernée (entre 2 et 15 % de la valeur des produits échangés) ; ils augmentent avec la lenteur des procédures qui se traduit par des frais de stockage, des dévalorisations ou des détériorations (de 1 à 24 % de la valeur des produits échangés). Ces coûts diffèrent selon l'efficacité et l'intégrité des entreprises et des administrations qui travaillent ensemble, les caractéristiques ou la nature des produits, et la taille et la catégorie des entreprises.

Les différences de coûts sont liées à la qualité des procédures douanières, laquelle résulte des efforts déployés par les pouvoirs publics pour faciliter l'ouverture. Les mesures mises en place pour faciliter les échanges sont susceptibles de diminuer les coûts des opérations d'importation et d'exportation. Dans les pays en développement, le potentiel d'amélioration résultant de la facilitation des échanges est relativement grand dans la mesure où ces pays

ont globalement des services douaniers moins efficaces ; les possibilités d'amélioration sont donc plus importantes. D'après l'OCDE, attendu que les importations et les exportations entrent pour une part relativement élevée dans l'économie de nombreux pays en développement, la facilitation des échanges a une forte incidence dans la réduction des coûts de transaction. Ainsi, presque 20 % des gains totaux sont dus à une réduction des coûts directs des opérations commerciales et plus de 80 % des avantages proviennent de réductions des coûts de transaction indirects et correspondent à un gain d'efficience des activités commerciales. Les estimations de l'accroissement potentiel à moyen terme de revenus résultant de la facilitation des échanges donnent un chiffre de l'ordre de 2 à 3 % de la valeur totale des produits échangés (CNUCED, 1994).

Dans le cadre du projet *Doing Business*(DB) 2015, la Banque Mondiale a collecté et comparé des données sur 189 pays. S'agissant plus précisément des coûts et procédures nécessaires pour l'import et l'export d'un chargement standard, elle est au 131ème rang. L'indicateur « Distance de la frontière » (DDF) pour le commerce transfrontalier est de 64,21. Cette mesure permet d'observer l'écart entre le rendement d'une économie par rapport à une «frontière» qui représente la meilleure performance observée à travers l'ensemble des pays couverts par *Doing Business*. Le score permet d'évaluer, au fil du temps, la performance absolue d'une économie en matière de réglementation des affaires et son amélioration associée. Cet indicateur est calculé sur une échelle de 0 à 100, où 0 représente la performance la plus basse et 100 représente la « frontière ». Ainsi, plus un pays est éloigné de la frontière moins il est facile d'y faire des affaires. Avec un score de 64,21 l'Algérie est à 35,79 point de pourcentage de la meilleure performance enregistrée sur l'ensemble des économies mesurées à travers le temps. Ses performances se sont améliorées de 0,47 points de pourcentage par rapport à 2013, même si à la lecture des tableaux ci-dessous, on constate que des progrès restent encore à réaliser.

Commerce transfrontalier

Indicateur	Algérie	Moyen-Orient et Afrique du Nord	OCDE
Documents nécessaires à l'exportation (nombre)	8	6	4
Délai nécessaire à l'exportation (jours)	17	19,4	10,5
Coûts à l'exportation ($ par conteneur)	1270	1166,3	1080,3
Documents nécessaires à l'importation (nombre)	9	8	4
Délai nécessaire à l'importation (jours)	26	23,8	9,6
Coûts à l'importation ($ par conteneur)	1330	1307	1100,4

Procédures d'exportation			Procédures d'importation		
Nature	Délais (jours)	Coûts ($)	Nature	Délais (jours)	Coûts ($)
Préparation des documents	8	460	Préparation des documents	10	330
Dédouanement et inspection technique	4	100	Dédouanement et inspection technique	8	200
Manutention au port	2	310	Manutention au port	6	400

Transport terrestre et manutention	3	400	Transport terrestre et manutention	2	400
Total	17	1270	Total	26	1330

Source : Le Groupe Banque Mondiale, 2014.

Les défaillances du système douanier algérien sont plus visibles du côté des procédures d'importation. Il est plus « rentable » de contrôler les importations que les exportations et de faire traîner les démarches car les opportunités de pots de vins sont plus nombreuses que pour les exportations qui concernent presque exclusivement la Sonatrach.

Depuis le 1er septembre 2007, la douane algérienne met à exécution l'article 9 des accords fixés entre l'Algérie et l'Union Européenne. Une nouvelle approche de la relation douane-opérateur est censée en résulter : facilitation douanières (réduction des délais de dédouanement, transit simplifié), personnalisation des solutions, dématérialisation des formalités, allégement des frais financiers. Mais une étude récente menée par des chercheurs du CREAD (Benguerna et al., 2014) sur la relation douane-usagers en Algérie montre que, bien que des efforts soient réellement observés, les procédures de dédouanement restent lentes et entachées de corruption, et le déficit informationnel persiste. Certes, les coûts de transaction ne peuvent être totalement éliminés dans la mesure où des contrôles douaniers restent nécessaires pour veiller à l'application des réglementations, mais des procédures plus rapides et plus efficaces s'imposent encore dans l'intérêt des consommateurs et des producteurs.

Dans une étude des procédures douanières dans l'UE, Ernstet Whinney (1987) ont montré que les entreprises de moins de 250 salariés encourent des coûts de transaction par envoi supérieurs de 30 à 45 % à ceux des grandes entreprises. Cela s'explique par le fait que les PME exportent moins souvent et ne sont pas en mesure de participer aux « procédures simplifiées » qui réduisent les coûts de transaction. Les petites entreprises qui procèdent moins souvent que les grandes à des opérations internationales présentent plusieurs inconvénients : i) elles tendent à avoir moins de personnel spécialisé, si bien qu'elles doivent consacrer relativement plus de ressources à l'acquisition de connaissances sur les formalités commerciales et à l'administration des procédures douanières ; i) leurs réserves financières sont généralement moindres, aussi des délais imprévus aux frontières peuvent affecter leur trésorerie et les contraindre à rechercher un financement coûteux ; et iii) souvent peu connues des autorités douanières, elles risquent d'être classées dans une catégorie à haut risque et d'être plus fréquemment assujetties à des contrôles coûteux (OCDE,2002).

C'est une mauvaise nouvelle si, suite au constat d'un certain immobilisme du côté des grands groupes privés on comptait sur les PME algériennes pour dynamiser la production !

La prédominance de l'importation constitue un piège pour l'économie algérienne car elle est facile et surtout plus lucrative que l'activité industrielle ; elle ne nécessite pas d'équipements techniques très sophistiqués ni un savoir-faire particulier. « Comment voulez-vous que les gens investissent dans l'industrie avec des marges qui oscillent entre 10 et 15% alors que l'importateur se fait un bénéfice de 80, voire 90% ? » s'interroge Zaim Benssassi, le Président

du Conseil national consultatif pour la promotion des PME. Cet écart entre les bénéfices privés et les bénéfices sociaux met en évidence la divergence intérieure (Meade, Bhagwati) qui marque l'Algérie, divergence qui se transforme même en distorsion sous le poids des pratiques de l'économie informelle et de la corruption. Au problème structurel du tissu productif s'ajoute le problème institutionnel qui se traduit par une certaine inefficacité. Ainsi, en 2012, un des anciens directeurs d'Algex, M. Bénini, avait suggéré de rendre Algex indépendante du ministère du Commerce car, selon lui, « mise sous la tutelle du ministère du Commerce, cette agence n'a aucune autonomie et elle n'a pas de budget d'activités »[7]. Il est rejoint sur ce point par le secrétaire général du ministère du Commerce, El-Hadi Mekboul, qui constate également une certaine inefficacité de cet organisme : « Algex doit mieux maîtriser la connaissance des marchés extérieurs et assurer un meilleur appui aux exportations nationales ». Dynamiser l'entreprise pour la préparer aux turbulences de la mondialisation implique de la laisser maître de ses décisions dans un contexte où l'urgence est parfois nécessaire.

Malheureusement, pour mieux connaître les marchés extérieurs il faut accepter la disparition (ou la diminution) des barrières tarifaires et non tarifaires. Or, les pays maghrébins affichent des niveaux de barrières non tarifaires (BNT) très élevés comparés à d'autres pays. Des équivalents ad valorem pour les BNT ont été calculés par Ghoneim et al (2012) à la suite des travaux de Kee et al (2009). Ces équivalents sont de l'ordre de 35 % pour l'Algérie, 23% pour la Tunisie et le Maroc, niveaux parmi les plus forts de l'échantillon des pays étudiés par les auteurs.

II.2/Un cadre formel et transparent vs économie informelle et corruption

Adhérer à l'OMC consiste à en adopter les principes de fonctionnement pour un commerce sans discrimination et un environnement stable et prévisible : clause de la nation la plus favorisée, traitement national, libéralisation du commerce par voie de négociation, consolidation et transparence. L'accord du Cycle d'Uruguay a prévu l'examen, par l'OMC, des politiques commerciales des pays membres. Ce plébiscite de la transparence s'impose à l'économie algérienne qui peine encore à se sortir des lourdeurs et entraves de sa bureaucratie, d'un système financier très administré (plus de 90% des crédits octroyés sont le fait de banques publiques) et des dérives de l'économie informelle.

Des entraves à la dynamisation de l'entreprise

Selon les données de l'ONS, le nombre d'entreprises recensées sur le territoire algérien en 2011 a atteint 990 496 entités ; 95% d'entre elles sont des personnes physiques (micro entreprises) et plus de 83% exercent dans le secteur tertiaire (qui exporte peu). Selon un tableau établi par Hanifa Tahi[8] dans le cadre de ses travaux sur l'innovation dans les PME algériennes, les chiffres sont encore moins importants.

---

[7] *Algérienews*, novembre 2012.

[8] Recherches dans le cadre de sa thèse d'économie

Evolution de la PME/PMI en Algérie : 2007 - 2013

Années	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
PME privées	293 946	392 013	455 000	482 892	511 856	532702	578586
PME publiques	666	626	598	557	572	561	547
Artisans	116 347	126 887	131 896	135 623	146 881	154 123	168801
Total	410 959	519 526	587 494	619 072	659 309	687386	**747934**

Source : établi par Hanifa Tahi, sur les données du MIPI, CNAS, CASNOS

Le gouvernement s'était fixé comme objectif d'atteindre le chiffre de 2 millions d'entreprises en 2014, mais les conditions de création d'une entreprise en Algérie restent encore handicapantes. Le pays est au 141ème rang (elle a perdu deux places par rapport à 2013) dans le classement DB 2015.

Création d'entreprises

Indicateur	Algérie	Moyen-Orient et Afrique du Nord	OCDE
Procédures (nombre)	13	8	4,8
Délai (jours)	22	18,9	9,2
Coût (% du revenu par habitant)	11	28,1	3,4
Capital minimum versé (% du revenu par habitant)	24,1	45,6	8,8

Source : Le Groupe Banque Mondiale, 2014.

Les procédures et les coûts de création d'une entreprise en Algérie sont lourds par rapport aux pays de l'OCDE : le nombre de procédures nécessaires est presque trois fois plus important ; les délais d'immatriculation sont de trois semaines contre à peine 10 jours dans les pays de l'OCDE. Le coût est trois plus élevé. Le capital minimum - qui correspond à la somme que l'entrepreneur doit déposer dans une banque ou auprès d'un notaire avant son enregistrement et pour un délai allant jusqu'à 3 mois après la constitution de son entreprise - représente 24,1% du revenu par habitant contre 8,8% dans les pays de l'OCDE. L'indicateur DDF pour la création d'entreprise est 74,07 (en progrès par rapport à 2013 : 73,11) : l'Algérie est à 25,93 points de pourcentage de la meilleure performance.

Concernant le paiement des taxes et des impôts, l'Algérie est au 176ème rang ; elle a perdu deux places dans le classement par rapport à 2013. Son indicateur DDF est de 41,63 c'est-à-dire à 58,37 points de pourcentage de la meilleure performance.

Paiement des taxes et des impôts

Indicateur	Algérie	Moyen-Orient et Afrique du Nord	OCDE
Paiement (nombre par année)*	27	17,4	11,8
Délai (heures par année)**	451	220,4	175,4
Impôts sur les profits (%)	6,6	12,8	16,4
Impôts et charges sociales (%)	30,6	16,2	23
Autres taxes (% profit)	35,6	3,6	1,9
Total à payer (% bénéfice brut)	72,7	32,6	41,3

Source : Le Groupe Banque Mondiale, 2014.

*L'indicateur concernant le nombre total de paiements des impôts par an rend compte du nombre total d'impôts et de cotisations acquittés, du mode de paiements, de la fréquence des paiements et du nombre d'organismes qui interviennent dans un dossier normalisé pendant la deuxième année d'activités.
**Le Délai correspond au temps qu'il faut pour préparer, déclarer et payer l'impôt sur le bénéfice des sociétés, la taxe sur la valeur ajoutée et les cotisations de sécurité sociale.

A la lecture de ce tableau, on constate que l'Algérie, malgré des performances faibles par rapport aux autres pays est attractive au niveau des impôts sur les profits des entreprises. Mais si les entreprises algériennes sont aujourd'hui relativement protégées, une fois ouvertes à la concurrence avec la suppression des obstacles au commerce international, elles devront faire face à d'énormes défis.

Dans cette optique, l'Algérie a adopté une politique de promotion et de développement de la PME, dans le but d'instaurer un réseau d'entreprises dynamiques en dehors du secteur des hydrocarbures. L'agence nationale de développement de la PME (ANDPME) est chargée de cette opération, pour laquelle plus de 386 milliards de DA ont été budgétés pour accompagner 20.000 PME, sur la période 2010-2014, dans les secteurs de l'industrie, du BTP, de la pêche, du tourisme et de l'hôtellerie, des TIC, des services et des transports. En réduisant les contraintes qui pèsent sur la création d'entreprises, le gouvernement espère favoriser l'émergence d'un climat des affaires propice à leur croissance et à leur pérennité. Mais pour protéger les nouvelles initiatives de la concurrence extérieure l'Algérie devra sûrement instaurer des mesures protectionnistes que l'OMC risque de voir d'un mauvais œil.

Le système économique algérien parasité par l'économie informelle

Des enquêtes récentes (Transparency international, 2013[9], Puchot, 2014) alarment sur la persistance de la sphère informelle et l'aggravation de la corruption en Algérie : trafic de change (lié à la non convertibilité de la monnaie), dilapidation de l'argent public avec les prêts non remboursés (pour un montant estimé entre 20 et 30 milliards d'euros) de l'ANSEJ, l'organisme chargé d'aider à la création d'entreprises, sur-subventions de l'énergie, incapacité à collecter les recettes fiscales. Paradoxalement, le système informel est renforcé par une législation d'un rare formalisme. L'Union générale des commerçants et artisans algériens (UGCAA) estime que l'approvisionnement de 2/3 de la population provient de la sphère informelle. Mebtoul (2010)[10] reprend quelques estimations chiffrées : selon le ministère du travail algérien, en 2009, plus de 25% de la population active exercerait dans le secteur informel et contribuerait à 20-25% du PIB (hors hydrocarbures). Toujours pour 2009, l'Office National des Statistiques estime que la moitié de la population occupée (50,4%) n'était pas affiliée à la sécurité sociale. Ce pourcentage est encore plus important pour les salariés non-permanents (69,1%) et les travailleurs indépendants (80,1%). L'évasion

[9] *Transparency International* (TI) a rendu public le 9 juillet 2013, son baromètre mondial de la corruption 2013 où l'Algérie occupe le 105e rang sur les 107 pays concernés par le sondage. Aucun secteur n'est épargné.

[10] http://www.alterinfo.net/Sphere-informelle-bureaucratie-corruption-et-divorce-Etat-Citoyens-en-Algerie_a52828.html?print=1

fiscale induirait un manque à gagner de plus de 200 milliards de dinars pas an ; 80% des transactions commerciales se font sans aucune facturation, et 70 à 80% des transactions utilisent le «cash» comme moyen de payement. 75% des commerçants inscrits au registre national du commerce ne payent pas leurs cotisations.

Selon la Banque d'Algérie[11], les sorties annuelles brutes de monnaie fiduciaire sont passées de 1.633,4 milliards DA en 2010 à 1.977,8 milliards DA en 2011 et à 2.475 milliards DA en 2012 (environ 24,75 milliards d'euros). La part de cette monnaie dans la masse monétaire M2 (environ 125 milliards de dollars en 2012) atteint 26,7% en 2012 (25% en 2010 et 25,9% en 2011). L'économie informelle brasserait presque 50 % de la monnaie en circulation soit 62,5 milliards de dollars. Le Ministère du commerce algérien estime qu'il existe environ 12.000 sociétés écrans qui ont traité plus de 50 milliards d'euros en 2012(plus de quatre fois le chiffre d'affaires de toutes les grandes entreprises du Forum des Chefs d'Entreprises). La sphère informelle contrôle 65% des produits de première nécessité : fruit/légumes, poisson, viande... et récupère une grand partie de la rente liée aux filières d'importation.

Cette nécessité de restructurer le tissu productif risque de prendre du temps et bien que les réformes s'accélèrent actuellement leur résultat ne sera visible que sur le long terme.

II.3/ Une accélération des réformes vs des résultats visibles sur le long terme

L'adhésion de l'Algérie à l'OMC doit impulser la mise en œuvre de réformes internes qui semblent marquer le pas, mais qui sont nécessaires pour satisfaire à la quête actuelle d'une « bonne gouvernance » (Labaronne, 2014). Cette impulsion doit s'appuyer sur les évolutions internes (émergence d'une classe moyenne de plus en plus importante, changement dans les comportements de consommation) et externes du pays (encourager les exportateurs à saisir les opportunités qui s'offriront à eux). L'économie est intégrée dans le social (Steiner, 2002) et si les formations institutionnelles qui prévalaient jusque-là étaient essentiellement administratives et informelles, de nouveaux réseaux sociaux sont nécessaires pour porter la dynamique qui s'impose. Les réformes doivent s'appuyer sur les évolutions démographiques actuelles et miser sur la richesse intellectuelle potentielle du pays.

Accompagner les évolutions démographiques

Selon la Banque mondiale (2007), pendant la période 2000-2030, la classe moyenne mondiale devrait passer d'environ un demi-milliard d'individus à près de 1,2 milliard, soit de 7,6 % à 16,1 % de la population mondiale. Toutefois, sa part dans le revenu mondial restera stable à environ 14 %, signe d'une baisse des inégalités entre les pays. En raison de la croissance inégale de la population entre les pays, la répartition géographique de la classe moyenne va se modifier. Les régions où les taux de croissance démographique projetés sont relativement plus élevés, telles que l'Asie du Sud et l'Afrique subsaharienne, verront leur part de la classe moyenne mondiale augmenter, tandis que d'autres régions verront cette

[11] Dans sa note « Amélioration de la circulation de la monnaie fiduciaire en 2012 et 2013 ».

part diminuer (Kharas et Gertz, 2010 ; Banque mondiale, 2007). Les politiques visant à corriger les inégalités de revenus contribuent à élargir la classe moyenne et stimuler la croissance car l'expansion de la classe moyenne s'accompagne d'une augmentation de la demande de biens et de services plus diversifiés.

En Algérie, la renaissance des classes moyennes résulte plus de la volonté du secteur public que du dynamisme du secteur privé. Pour contrecarrer les revendications qui grondaient au moment du printemps arabe (2008/2009), l'État algérien a revalorisé le statut et les rémunérations des cadres du secteur public (en 2013, environ 40% de la population occupée travaille dans le secteur public). La solvabilité qui en a résulté a créé un petit boom du crédit immobilier et une forte augmentation des achats de véhicules. Les importations dans le secteur automobile ont dépassé 400 000 unités en 2011.Ainsi, le commerce extérieur est essentiel pour soutenir ce processus, mais il repose encore sur les importations ce qui aggrave encore plus le déséquilibre commercial.

Investir dans la ressource humaine

De toute évidence, la volonté d'encourager les exportations est bien là, mais la remise à niveau nécessaire exige plus de temps et d'efforts, notamment en formation et éducation. La hausse des niveaux d'instruction est une tendance importante du pays à l'instar des économies émergentes. L'Algérie a doublé ses dépenses consacrées à l'éducation entre 2000 et 2006, passant de 224 milliards de dinars à 439 milliards, soit 4,34% de PIB dédié à l'éducation et 20% du budget de l'Etat (Rahmouni, 2012). La demande croissante d'éducation, combinée aux avancées technologiques, alimente l'essor du commerce de services d'éducation. De façon générale, la mobilité internationale des étudiants est la forme principale du commerce des services d'éducation. L'État algérien attribue des bourses aux doctorants pour des stages dans des laboratoires étrangers. Dernièrement, l'institution d'une meilleure protection des droits de propriété intellectuelle et l'offre d'un cadre législatif pour l'épanouissement de la recherche entendent inciter le potentiel scientifique national à rester en Algérie dans la mesure où, chaque année un chercheur sur trois quitte le pays pour s'installer à l'étranger.

II.4/Problème des ressources naturelles vs gestion de la rente

La question énergétique, tout comme celles liées à la libéralisation de l'accès aux ressources naturelles, a longtemps été taboue à l'OMC. Les pays concernés en faisaient une question de souveraineté nationale. Cette volonté de «disposer à leur gré, de leurs propres ressources naturelles» a été mise en avant lors de la Conférence des 75 Pays Non Alignés, qui s'est tenue à Alger en 1973 dans le cadre du Nouvel Ordre Economique International (NOEI). Les pays producteurs de pétrole voyaient l'intervention de l'OMC comme une « ingérence » internationale, et ont fait implicitement front commun pour que cette question ne soit pas abordée dans les négociations.

Les ressources naturelles posent des problèmes plus délicats à régler que les biens ordinaires car elles sont indispensables au processus de production et elles sont

éventuellement épuisables. Aussi leur extraction et leur utilisation doivent-elles être gérées de façon rationnelle afin de concilier les besoins actuels et futurs. Cela renvoie à un certain nombre d'enjeux que l'OMC a tenté de répertorier dans son Rapport sur le commerce mondial 2010.Selon ce rapport, la demande de ressources naturelles représentait 24% du commerce total de marchandises en 2008 et elle est en augmentation. Du fait d'une répartition inégale entre les pays et de la volatilité de leurs prix les échanges de ressources naturelles sont sources de tensions internationales. Le pétrole occupe une place à part parmi les ressources naturelles. C'est le plus grand bien primaire du commerce international en termes de volume et de valeur.

Le pétrole est un bien stratégique et l'OPEP a toujours agi sans trop se préoccuper des règles commerciales multilatérales d'autant qu'actuellement, cinq de ses pays (Algérie, Iran, Iraq, Liban et Libye) ne sont pas membres de l'OMC. Lors des négociations du cycle d'Uruguay, le GATT a permis aux pays pétroliers membres d'avoir recours au mécanisme de la «dualité de prix» qui leur permet de maintenir des prix internes à des niveaux inférieurs aux prix mondiaux ou de contrôler l'accès à des sources d'énergie meilleur marché, sans que cela soit considéré comme des subventions à la production nationale. OPEP et OMC ont des logiques de fonctionnement différentes aussi est-il légitime de se demander comment un pays peut satisfaire les conditions d'adhésion à ces deux institutions alors que les fondamentaux divergent ? L'OMC interdit à ses membres de recourir à des restrictions à l'exportation, soit individuellement soit par le biais d'un accord concerté avec les autres, tandis que l'OPEP l'exige. Sur ce point, l'article XX du GATT (1994) stipule que des mesures commerciales restrictives au commerce sont possibles lorsqu'elles sont destinées à la conservation des ressources naturelles épuisables. Ainsi, face à la pression de la demande, les pays possédant ces ressources peuvent en limiter l'accès au moyen de taxes à l'exportation. Mais récemment la donne a quelque peu changé avec l'exploitation du pétrole de schiste aux Etats-Unis et les nouvelles découvertes de gisements dans plusieurs pays (Liban, Algérie, Mer du Nord…). L'offre augmente et le marché est moins tendu, au point que le prix du pétrole est aujourd'hui à son niveau le plus bas depuis 2010.

En théorie, l'échange international de ressources naturelles immobiles et rares peut constituer une source de gains aussi bien pour le pays qui exporte que pour celui qui importe, ce qui entraîne un accroissement du bien-être social mondial. Mais ces effets statiques doivent être évalués par rapport aux effets dynamiques en raison du caractère épuisable de ces ressources. Selon le rapport de l'OMC, « des études empiriques récentes corroborent la théorie classique, mais elles suggèrent que c'est seulement quand d'autres déterminants de l'avantage comparatif – comme l'infrastructure, la scolarisation et la qualité des institutions – sont présents qu'un pays riche en ressources tirera pleinement avantage de l'exportation de ses ressources vers les pays relativement bien dotés en capital et en main-d'œuvre qualifiée, et importera en échange des biens à forte intensité de capital ». En effet, le libre-échange accentue l'exploitation de la ressource et en épuise le stock. Il est donc indispensable que les pouvoirs publics favorisent la diversification (syndrome hollandais).

De plus, dans le secteur des ressources naturelles, les mesures qui influent sur la production

ou la consommation intérieures ont une incidence considérable sur les exportations et les importations. Par exemple, un pays qui importe la totalité de son pétrole et impose une taxe sur la consommation de pétrole (comme c'est le cas en France) obtient le même effet sur le commerce qu'en prélevant des droits de douane. La distinction juridique entre ces deux interventions est néanmoins importante, car l'Accord sur l'OMC et les autres accords internationaux visent les droits de douane mais pas les taxes sur la consommation. Il en résulte, pour les exportations algériennes de pétrole, que l'adhésion à l'OMC ne la mettrait pas à l'abri des politiques intérieures de ses partenaires commerciaux (principalement européens) pour qui le pétrole est un produit cher et polluant.

Dans la même logique, pour contrecarrer les externalités négatives liées à l'extraction et à la consommation du pétrole, l'OMC estime qu'un accord international visant à augmenter les taxes au-delà d'un taux optimal défini au niveau national est nécessaire pour permettre l'allocation efficace de la ressource dans le temps. Le temps est révolu où l'Algérie se cachait derrière son pétrole, elle doit maintenant affronter l'ouverture, la diversification et une intégration plus active dans le commerce international.

Conclusion

L'Algérie s'enlise dans sa rente. Le processus de privatisation et de transition vers l'économie de marché initié dans le cadre du programme d'ajustement structurel débuté en 1995, n'a pas fait ses preuves, bien que plusieurs transformations importantes aient été réalisées. La logique de fonctionnement de l'économie n'a pas fondamentalement changé (Bouyacoub, 1997). Avec l'ouverture, les importations ont résolu le problème de la pénurie, caractéristique des économies administrées centralement, faisant du commerce extérieur le « principal lieu de consommation de la rente énergétique ». Autrefois réservé aux entreprises publiques, il occupe de plus en plus d'opérateurs privés mais les détourne d'initiatives plus diversifiées et compétitives.

Cet article pose le problème de savoir si l'ouverture à la concurrence internationale de l'Algérie, par son adhésion à l'OMC, peut être un facteur stimulant la diversification de ses activités ou fragilisant encore davantage son appareil de production. Le développement de son commerce international peut-il l'aider à passer d'une logique de redistribution à une logique de création de richesse et contribuer à soutenir sa croissance ou va-t-il plutôt l'exposer à une concurrence internationale que son économie n'est pas en mesure d'affronter ? Une adhésion favoriserait la diffusion de nouvelles technologies susceptibles de compenser l'épuisement des ressources en pétrole et des techniques d'exploitation plus coûteuses. Mais elle est conditionnée au fait que l'Algérie s'engage résolument dans la diversification de son économie et prenne des mesures volontaristes lui permettant d'échapper à la logique de rente.

L'Algérie doit sans doute aussi s'engager dans un processus interne de restructuration institutionnelle. Les efforts pour se conformer aux règles de l'OMC seront d'autant moins lourds si émerge, dans le pays, un climat d'affaire favorable à l'initiative privée et à l'innovation. Les règles et modes de fonctionnement institutionnels qui persistent dans le

pays sont inadaptés aux réalités commerciales du monde actuel. La lourdeur du secteur public, l'ampleur de la sphère informelle et la corruption, le manque de transparence de l'environnement commercial, des tarifs douaniers, les formalités de passage aux frontières, les obstacles bureaucratiques liés à ces formalités, l'inefficacité et l'absence d'innovation du côté des entreprises sont autant d'obstacles qui ne sont pas encore levés.

L'adhésion à l'OMC constitue un processus pluridimensionnel porteur de coûts d'ajustement sectoriels et institutionnels. Dès lors, elle est révélatrice des contradictions du processus de transformations dans lequel est engagée l'économie algérienne. Cette dernière est confrontée à une double problématique : celle d'un pays en développement (PVD) et celle d'une économie pétrolière peu diversifiée. Si à première vue l'adhésion peut dynamiser le PVD, elle risque d'être dangereuse pour l'économie rentière qui n'est pas structurée pour affronter la concurrence. Le tableau ci-dessous reprend les arguments développés dans le cadre de notre analyse qualitative des coûts et avantages de l'adhésion à l'OMC et présente les défis que l'Algérie devrait relever dans le contexte d'une ouverture au libre-échange.

Analyse qualitative : enjeux et défis à relever par l'Algérie face aux conséquences de l'adhésion à l'OMC

Conséquences de l'adhésion à l'OMC	Défis à relever par l'Algérie dans le contexte économique, politique et social actuel
Les gains de l'ouverture au commerce international - baisse de 10% des coûts commerciaux - hausse de la qualité des produits - baisse des prix des produits - augmentation des recettes publiques - meilleure allocation des ressources - attraction des IDE **Augmentation des coûts de transaction** - liés aux formalités douanières et à leur lenteur - dépenses relatives à la fourniture d'informations et de documents	**Remédier à la faiblesse du secteur industriel algérien** - incapacité à faire face à la concurrence - faiblesse des exportations hors hydrocarbures - les produits algériens ne satisfont pas les normes - inefficacité des institutions spécialisées (Algex) **Être en mesure de compenser l'augmentation des coûts de transaction :** - dynamiser le tissu des PME (effets d'apprentissage) - les encourager à exporter plus (effets d'apprentissage à l'exportation)
Un cadre formel et transparent - commerce sans discrimination et un environnement stable et prévisible - négociation, consolidation et transparence - l'examen, par l'OMC, des politiques commerciales des pays membres	**Combattre l'économie informelle et la corruption** - Constat de la persistance de la sphère informelle et aggravation de la corruption - Modifier la logique de fonctionnement de l'économie - Nécessaire intervention de l'Etat pour instaurer un climat des affaires
Une accélération des réformes - nécessité de la transition vers l'économie de marché - privatisation	**Nécessité de réformes structurelles dont les résultats sont visibles sur le long terme** - Accompagner les évolutions démographiques - Investir dans la ressource humaine
Problème des ressources naturelles - Les ressources naturelles sont indispensables au processus de production et elles sont éventuellement épuisables. - Concilier les besoins actuels et futurs - L'OMC ne peut intervenir sur les mesures intérieures comme les taxes sur la consommation (ex : TVA) - Mesures de protection de l'environnement	**Gestion de la rente** - épuisement des ressources et concurrence accrue - volatilité des prix - trouver d'autres déterminants de l'avantage comparatif comme l'infrastructure, la scolarisation et la qualité des institutions. - pas à l'abri des taxes sur la consommation des pays partenaires

Source : l'auteur

Si l'adhésion se réalisait dans le contexte actuel, l'Algérie n'aurait pas suffisamment d'atouts entre les mains pour tirer son épingle du jeu compte tenu des nouvelles règles qui s'imposeraient à elle. Avant d'envisager une adhésion à l'OMC dans de bonnes conditions l'Algérie doit mener plusieurs batailles de front : stimuler les initiatives privées, relever les défis de la sous-exploitation des sites touristiques, se préoccuper de son environnement, apaiser son contexte politique, développer les relations de coproduction Nord-Sud et

améliorer les rapports intra-maghrébins. Une longue route reste encore à parcourir pour y parvenir.

Bibliographie

Abdallah A., (2004), « Taux de change réel d'équilibre pour un PED : application aux pays du Maghreb », Erudite, Paris, XII, Val-de-Marne.

Ben Rejeb M., (2009), « L'impact de l'ouverture sur la performance des entreprises : l'exemple tunisien », thèse pour l'obtention du titre de docteur en sciences économiques, EDOCIF, Université Paris Dauphine.

Benguerna M. et ali, (2014), « La relation douanes-usagers : les conditions d'amélioration de la qualité de service », *Conférence internationale* « La mesure de la performance dans les administrations fiscales et douanières des pays émergents et en développement », CERDI, 12-13 juin 2014, Clermont-Ferrand.

Bernard A.B. et Jensen J.B. (1999), « Exporting and Productivity. » NBER Working Paper, n° 7135, Mai.

Bouyacoub A., (1997),« L'économie algérienne et le programme d'ajustement structurel », *Confluences*, Printemps 1997, pp.77-85.

CarbonnierG., (2007), « Comment conjurer la malédiction des ressources naturelles ? » ; Annuaire suisse de politique de développement, vol. 26, n°2, p. 83-98.

Clerides, Sofronis K., Lach, S. et Tybout, James R. (1998), "Is learning by exporting
important ? Micro-Dynamic evidence from Colombia, Mexico and Morocco", TheQuarterly Journal of Economics, vol 113, n° 3, Août.

Davis Ph., (2009), « Etudes économiques de l'OCDE : Royaume-Uni ».

Document d'information d'Oxfam 134, Décembre 2009, « Lever la malédiction des ressources : Comment les pauvres peuvent et devraient profiter des revenus des industries extractives ».

Donsimoni M., (1999), « L'activité touristique, facteur de développement économique », dans *Le tourisme, facteur de développement local*, Collection Débats, sous la direction de Liliane Bensahel et Myriam Donsimoni, PUG, 1999.

Ernst et Whinney (1987) "The cost of 'non-europe' : border-related controls and administrative formalities", in *Research on the cost of Non-Europe : basic findings*, vol.1, Ed Commission od the European communities, 7-40, Luxembourg, Office for official publications of the EC.

Ghoneim, A.F., Péridy, N.(2012), « Shallow vs. Deep Integration in the Southern Mediterranean: Scenarios for the region up to 2030», MEDPRO Technical Report, No. 13/March.

Kadi M., Guedjali A. et Bouchenaf M., (2014), « La Relation Douanes - Usagers : Les conditions d'améliorationde la qualité de service », *La mesure de la performance dans les administrations fiscales et douanières des pays émergents et en développement*, Conférence internationale, Clermont-Ferrand, 12-13 juin.

Kee H.L, Nicita A, Olarreaga M., (2009) « Estimating Trade restrictiveness indices », Economic Journal, 119 : 172-199.

Kharas H. et Gertz G., (2010), « The new global middle class : a cross-over from west to east, draft version of Chapter 2 in "China's Emerging Middle Class: Beyond Economic Transformation"(Cheng Li, editor), Washington, DC: Brookings Institution Press.

Labaronne D., 2013, "Performances des firmes publiques algériennes : une question de privatisation ou de gouvernance des firmes ? ", *Management & Avenir*, 2013, n° 63, pp. 33-53.

Labaronne D., 2013, "Les difficultés de l'intégration économique régionale des pays maghrébins" *Mondes en Développement*, vol 41, n°163, pp. 99-113.

Labaronne D. et Ben Abdelkader F. (2014), « Institutions de gouvernance, confiance et développement, Application aux cas des pays arabes de la Méditerranée », Edition l'Harmattan, collection Mouvements Economiques et Sociaux, Paris, 237 p.

Lakhoua M-H. (2009), « L'Algérie, un pays de 'désinvestissement' », Espace Manager, août 2009.

Lamiri A., (2013), «La décennie de la dernière chance : émergence ou déchéance de l'économie algérienne», Éditions Chihab.

Leamer Ee, (1985) « Sources Of International Comparative Advantage - Theory & Evidence », new edition.

Lederman D., Colin L., Xu, (2007), « Comparative advantage and trade intensity : are traditional endowments destiny ? », *The Word Bank edition*,pp289-322.

Lim A. H. et Saner R. (2011), « Rethinking trade in education servicces : a wake-up call for trade négotiatorsJournal of World trade, Wolters Kluwer, Law and Business.

Meserlin P., (1998), «Commerce international», Thémis économie,Paris.

Moïsé et al. (2011),« Trade Facilitation Indicators, the impact on trade costs », *OCDE paper*, N°118.

OCDE (2000-b), "Incidences de la libéralisation des échanges agricoles sur l'environnement au plan national et international", Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Pêcheries.

Oukazi G. (2004), «Une adhésion avec minimum de dégâts », *Le quotidien d'Oran,* 24/05/2004.

Puchot P., (2014), « Economie informelle, évasion fiscale et corruption rongent l'Algérie), dans le cadre d'un reportage intitulé « Algérie, la bataille du quatrième mandat, 23, avril 2014, Mediapart.

Rahmouni M., (2012), « Education au Maroc et en Algérie : vers l'émergence d'un débat national », http://arabsthink.com.

Rapport sur le commerce mondial, OMC, 2013

Rosser A., (2006) « The Political Economy of the Resource Curse: A Literature Survey », *IDS Working Papers*, n° 268, Brighton, Institute of Development Studies.

Rostow W.W, (1962), « Les étapes de la croissance économique », traduit de l'américain par M-J du Rouret, Paris éditions du seuil.

Steiner, P. (2002). « Encastrements et sociologie économique » dans I. Huault (dir.). La construction sociale de l'entreprise : autour des travaux de Mark Granovetter. Éditions Management et Société, Colombelles.

Weigert M. (2014), « Coproduction en Méditerranée Illustrations et recommandations », dans *Études & analyses, Novembre 2014*de l'IPEMED.